



VILLE D'ANICHE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° : CTM – S – 059 – 07 – 05 - 21

**Objet** : arrêté modificatif de l'arrêté réf. CTM – S- 059 – 05-11-20 DU 05/11/2020

Nous, Maire de la Ville d'ANICHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu la demande M. LASSAUX Stéphane « Pizz'à l'assaut » 177 Boulevard Drion – 59580 ANICHE d'occuper le domaine public pour l'installation d'un Food Truck pizza,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité afin d'éviter tout risque d'accident ou d'incident,

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1** : Autorisation est donnée à M. LASSAUX Stéphane d'occuper le domaine public sur la place Jean-Jaurès les mardis et jeudis midi et soir à compter du 10 novembre 2020, et les dimanches soir à compter 16 mai 2021 pour une durée indéterminée,

**ARTICLE 2** : La taxe d'occupation du domaine public est fixée à 0,45 euro par mètre linéaire et par j  
Le règlement s'effectuera mensuellement après émission du titre de recette correspondant,

**ARTICLE 3** : Le tarif sera modifié en fonction de la révision des abonnements du marché,

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté est transmise :

- Aux Services de Police qui sont chargés de son application
- Au Service A.S.V.P.
- Aux Pompiers
- A M. LASSAUX Stéphane

Lu et accepté

M. LASSAUX

Fait à Aniche le 11/05/2021

Le Maire  
Xavier BARTOSZEK